



REUNION DU BUREAU J&M

Date : 22/11/2017
Participants : Pierre R, Max, Emilie, Florence, Jean-Paul, Thomas, Gaël, Jeremy, Morgan, Laura, Pierre F (invité), Mélanie
Excusés : Julie, Romain, Guillaume, Isabelle

SYNTHESE DES POINTS ABORDES

1. Point finance et adhésions

La dynamique du club est conservée. Nous avons à ce jour 77 adhérents ; dont 3 adhérents non licenciés. Il y a moins de débutants dans les nouveaux adhérents que l'année dernière. Nous ne fixons donc pas de limite maximale de licenciés pour l'instant et nous réévaluerons en janvier en fonction du nombre de débutants et de nos capacités d'accueil et d'encadrement.

Finances : les impayés de 2017 sont presque soldés.

On rappelle la charge de travail de la comptabilité des sorties... les solutions qui facilitent ce travail sont la clarté des comptes de l'organisateur de sortie et les remboursements rapides des participants.

Il convient donc d'aider chaque nouvel organisateur de sortie à gérer les comptes.

2. Assurances

Nous n'avons pas renouvelé pour le moment l'assurance complémentaire voiture. (Coût de 110euros/an, assurance complémentaire des assurances individuelles qui peut être sollicitée en cas d'accident avec une voiture perso lors d'une sortie club).

L'intérêt est remis en question... Le contenu du contrat est mal connu. S'agit-il d'un simple remboursement de franchise ? Que se passe-t-il en cas de voiture assurée au tiers ? Jean Paul regarde le contenu puis on revoit s'il est intéressant de renouveler le contrat.

Une proposition de capitalisation sur LDD à la place est évoquée.

On reparle de l'intérêt d'une assurance matériel/ou assurance complémentaire pour le garage dans lequel le matos du club est stocké. Sujet en suspens ce d'autant que l'on va probablement bientôt changer de garage receveur, à rediscuter.

3. Demande de financement mairie

Nous avons reçu le dossier de demande de subvention de la mairie de Clermont-Ferrand.

Pierre le complète et le renvoie avant le 15/12/17.

Un retour est attendu début janvier.

Nous demandons 3000-4000euros. La subvention demandée est une subvention de fonctionnement (formation, encadrement, matériel).

4. Certificats médicaux :

D'une façon générale, Les certificats médicaux pour l'obtention d'une licence sportive sont désormais valables 3 ans.

La FFME a mis en place un formulaire de renouvellement de licence allant dans ce sens. Il persiste cependant un flou sur l'activité alpinisme qui, si on se réfère au site du ministère de des sports, serait soumis à un statut particulier avec une nécessité de certificat annuel. Nous avons donc contacté la fédé par rapport à nos interrogations et nos obligations... La réponse fut très évasive et peu claire. Nous suivons donc les instructions du formulaire de renouvellement de licence institutionnel et acceptons la validité de 3 ans pour les certificats pour l'ensemble de nos activités.

Par ailleurs, certains de nos adhérents ont présenté un certificat médical de non contre-indication à l'escalade et non à l'ensemble des sports de montagne. Il convient de bien les identifier avant les sorties hivernales.

5. Mardis soirs à Casamur :

Bonne fréquentation.

L'encadrement par les BE (Julien et Paul) de 19h30 à 21h30 se passe bien. On n'a toujours pas de réel programme d'encadrement avec une progression sur l'année mais on rappelle la difficulté de l'encadrement de ces séances aux vues de l'hétérogénéité du groupe, de l'assiduité variable et des arrivées en retard... il convient d'être très tolérant envers les BE.

Les objectifs principaux sont la sécurité et le plaisir.

Nécessité de modifier le listing d'entrée afin de pouvoir identifier à la fois l'ensemble des adhérents présents lors de la séance et d'identifier les personnes ayant souscrits à l'option « casa illimité ».

Planning casa:

BE présent les 05/12 et 09 /01 puis 1 semaine/2

Casa libre le 02/01.

6. Point matériel :

Les baudriers de Casamur ne font pas tous l'objet de la traçabilité recommandée. On se pose la question de la nécessité de racheter des baudriers ou de passer par Casamur pour le prêt de baudrier aux nouveaux en début de saison puis de pousser les gens à investir sur leur baudrier personnel pour les sorties extérieures.

Garage : Thomas va bientôt vendre, Max propose d'accueillir le garage club dans sa nouvelle maison

On doit racheter des casques.

Il faut revoir la réglementation EPI (1ou2 vérif par an ?), en fonction prévoir une nouvelle vérification EPI.

Concernant les crampons, le changement de sangles est impossible (non homologué), ils sont donc réformables. En fonction de la subvention obtenue, on prévoira le rachat. En attendant on peut fonctionner avec la location.

7. Planning hiver

Nous faisons appel à F.Lesca pour encadrer 2 voire 3 sorties initiation cette hiver : Neige et Glace, cascade, ski de rando ?

20/01 : initiation neige et glace

10/02 : initiation cascade de glace

+/- 3/03 : ski rando initiation

02/12 formation neige et avalanche/FFME

08/12 : AG

Vendredi 5 Janvier : Soirée Neige et Avalanche : DVD sensibilisation ANENA /galette des rois à la salle du CROS rue de Blanzat

Les membres du CA fond la galette 19h30

Sélection passage DVD, revoir avec Florent/Pierrot pour un petit propos d'introduction / Avalanches

Le 06/01 ou 13/01 : exercice recherche DVA si les conditions le permettent

27-28 janvier : Mont-Dore y cimes

24 Février : Buron d'Eylac par Jeremy et Pierre F

17-18/03 : La Grave

04-05-06/Avril : 30 ans du Derby de la Meije

Au printemps : sortie Drôme

wkd prolongé 28/04-01/05 : Sortie calanques par Jean-Paul et Emilie

8. Organisation de l'AG

Les présidents du CT et du CR sont invités.

La salle (le Cav'it) est à nouveau prêtée par Nico, merci à lui.

Matériel à récupérer : 1 rétroprojecteur, (à emprunter à casa, sinon Thomas peut prêter le sien), ordi. Les enceintes sont fournies avec la salle. Prévoir des playlists accessibles hors connexion.

La formule : auberge espagnole, le club offre l'apéro, Mélanie fait les courses.

Ivan propose la présentation d'une grande voie dans les calanques pour animer la soirée.

Isa pense sortir du CA, Vivien aussi, Pierre F entre.

Revoir dans les statuts le nombre de membres du CA.

Nous ferons un mail pour sonder les volontés des adhérents à entrer dans le CA, en fonction du nombre, il faudra prévoir des sorties éventuelles car le plafond de membres du CA est atteint.

Si plusieurs personnes souhaitent rentrer certains membres proposent de laisser leur place.

9. Retour de la réunion du Comité territorial :

- Le CT souhaite accompagner les clubs pour qu'ils se conforment à la nouvelle réglementation ffme (cf plus bas). Une subvention des clubs pour la formation des encadrants est prévue à hauteur de 100euros par formation.
- Présentation d'un projet de salle sur Clermont-Ferrand autre que b'up dans lequel le CT est impliqué, il s'agit d'un projet global avec l'escalade au cœur du projet et d'une association CT/privés. Projet à long terme...
- Casamur : la salle n'est pas conforme. Une analyse préalable à la commission de sécurité a été sollicitée et n'est pas rassurante. Beaucoup de travaux sont à prévoir pour la mise aux normes... Des investissements importants seraient nécessaires pour faire perdurer la salle... mais pour le moment la structure fonctionne bien avec toujours autant d'abonnements souscrits.
- Il ne faut pas attendre de salle municipale d'escalade avec cette municipalité
- Falaises : Aux Rochettes, des éboulements ont entraînés la fermeture de 2voies.

10. Formation encadrants

Le club doit se structurer en matière d'encadrement. Il faut pour cela former de nouveaux initiateurs.

Guillaume, Pierre F et Thomas ont validés la partie théorique de la formation SAE, Félicitation à eux. Ils vont valider la partie pratique en encadrant les mardis soirs.

Le club a financé la moitié de leur formation.

La volonté globale est de financer au maximum ces formations pour que ceux qui acceptent de donner de leur temps soient encouragés.

Les gens souhaitant se former doivent se faire connaître.

Le CT subventionne les formations aux clubs au moins cette année à hauteur de 100 euros/formation. On revoit lors du prochain bilan comptable ce qu'on fait de cette somme (est-ce qu'on la reverse en totalité aux intéressés ou est-ce qu'on crée un fond de subvention des formations afin que ce soit un peu plus pérenne).

Autre proposition de financement de la formation : 50% payé d'emblée, 50% à la fin du stage sous réserve d'obtention d'une subvention de la mairie. Point financement dans un mois.

Une question subsiste : Qu'attendons-nous des formateurs après leur 35h de stages ?

11. Encadrement des séances et sorties escalade au regard des nouvelles règles fédérales

De nouvelles règles ont été éditées par la ffme concernant les séances et sorties escalades <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/escalade/escalade-organisation-encadrement-seances-sorties-2017.pdf>

La ffme rappelle le devoir de sécurité et de prudence des clubs et impose des règles relativement drastiques en matière d'encadrement.

Ce document est publié depuis septembre et fait actuellement foi. Nous devons donc nous y conformer mais cela impose un changement d'organisation important pour notre club.

Concernant les séances du mardi soir à casa, il faut définir pour chaque mardi un encadrant responsable. Le club doit s'assurer que les personnes venant aux séances libres sont autonomes (passeport orange)

L'impact de ces nouvelles règles est plus important pour les sorties club extérieures qui nécessitent la présence d'un encadrant SNE. Actuellement nous avons 2,5 formateurs SNE (Pierre, Jean-Paul, +/- Gaël (reste le stage à valider)). Il est illusoire de faire reposer tout sur 2-3 personnes.

L'accueil des débutants en extérieur est complexe dans ces conditions, il nous semble pourtant important de conserver des sorties encadrées en extérieur pour amener à l'autonomie.

L'autonomie en extérieur (grimpe en tête en couenne est validée par le passeport vert), ce qui nécessite un cycle de formation relativement long.

Les sorties non encadrées ne pourront pas accueillir de débutant ou les débutants grimperont en moulinette.

Il est donc nécessaire de :

⇒ former des encadrants

Formation SNE et SAE

Dispositif de VAE en cours de mise en place...

⇒ Faire passer les passeports ffme afin valider une autonomie (première session fin décembre ?)

Au sein du club, un groupe va se réunir pour essayer d'objectiver nos ressources et pour essayer de structurer l'encadrement. Il conviendra d'identifier le niveau de l'ensemble des adhérents, (grâce aux passeports), de lister des encadrant SAE, SNE et les disponibilités de chacun.

Nous évoquons rapidement l'intérêt d'un changement de fédération au vues des difficultés que qu'engendrent ces nouvelles règles ce qui nous semble en fait non viable car cette réglementation est vouée à se généraliser a l'ensemble des fédérations d'escalade.

La fusion avec un autre club pour mutualiser les moyens en matière d'encadrement est évoquée sans réel projet actuellement.

Une remonté collective, à la ffme, des difficultés engendrées par cette nouvelle réglementation est envisagée par les présidents des clubs locaux.

Au final, ces nouvelles règles imposent des changements d'organisation non négligeables pour la pratique de l'escalade mais cela semble réalisable. L'inquiétude subsiste quant à la généralisation aux activités de montagne (alpi, ski de rando)...

23h la séance est levée.

Prochaine réunion du CA le 17/01 chez Thomas et Mélanie.